

FILTRES
A PARTICULES
CATALYSEURS

NETTOYER
POUR ÉVITER
DE REMPLACER



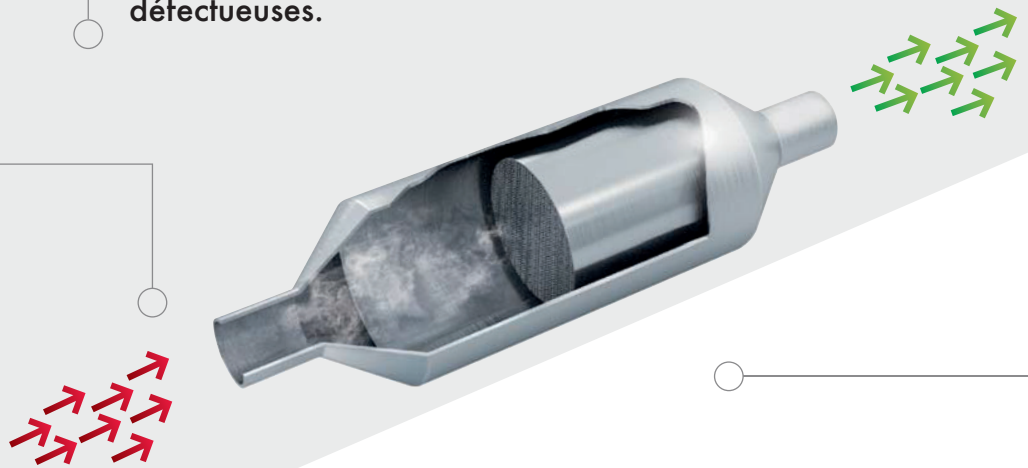
TECHNIFAP 
UN NOUVEAU SOUFFLE

NETTOYER AU LIEU DE REEMPLACER

Au fil du temps, le Filtre À Particules peut se colmater. Les performances du véhicule sont alors dégradées.

Saviez-vous que le FAP peut se nettoyer ?

Ce procédé, plus économique et plus écologique, répond à la loi de transition énergétique mise en place depuis le 1er avril 2019, visant à proposer une alternative au remplacement de pièces défectueuses.



LA SOLUTION TECHNIFAP

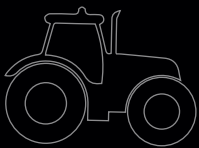
Les machines TECHNIFAP permettent le nettoyage complet des dispositifs anti-pollution tous secteurs, même obstrués.

Automobile, poids lourds, agricole ou encore **industrie**, la solution TECHNIFAP est efficace sur l'ensemble des FAP, catalyseurs, radiateurs et intercoolers, afin de retrouver les caractéristiques d'origine.

L'opération s'effectue de manière 100% automatisée, en circuit fermé et sans aucun produits chimiques. Les cendres et suies sont filtrées et collectées avant d'être traités par une société ISO 14001.

- Procédé breveté unique & innovant
- Résultats garantis
- Solution écologique
- Aucun produit chimique utilisé
- Déchets collectés
- Respect de la réglementation

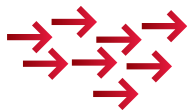
AVANTAGES



UN PROCESSUS EXCLUSIF



- Contrôle visuel à réception (un filtre cassé ou endommagé ne peut être nettoyé)
- Test du débit d'air et des valeurs de contre-pression avant nettoyage (mesure du niveau de colmatage)
- Nettoyage du filtre
- Séchage
- Test du débit d'air et des valeurs de contre-pression après nettoyage
- Établissement d'un rapport complet permettant de valider la qualité de l'intervention



PROCESSUS BREVETÉ D'INJECTION D'EAU & D'AIR COMPRIMÉ ASSOCIÉ À UN DÉGRAISSANT BIODÉGRADABLE SANS SOLVANTS



DÉCHETS RECUPÉRÉS AUCUN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

NOS MACHINES

Nous utilisons et proposons à la vente différentes machines adaptées à vos besoins. Plus d'informations ici :



Réaliser sur un véhicule des transformations ayant pour objectif de supprimer un dispositif anti-pollution est puni d'une amende de 7500€ ainsi que d'une peine d'interdiction d'exercer l'activité professionnelle pour une durée d'un an ou plus.
(Articles 58 de la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et 131-27 du code pénal)

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE 1^{ER} RÉSEAU DE NETTOYAGE DE FAP !

**PLUS DE
80 PARTENAIRES**

- Chaque centre est équipé d'une de nos machines
- Une formation spécialisée est assurée



*Technifap propose également
un réseau de démontage comprenant
près de 40 centres spécialisés.*

TECHNIFAP 

UN NOUVEAU SOUFFLE

  www.technifap.fr

TECHNIFAP ZI ALBIPOLE 81150 TERSSAC FRANCE
+33(0) 531 510 558 / contact@technifap.fr

Membre de l'association

